

PREMIÈRE DEMANDE MINEUR SCOLARISÉ

Demande à effectuer dès votre majorité (18 ans)

Le dépôt officiel de votre dossier devra avoir lieu dans les deux mois qui suivent votre majorité. Il vous est donc nécessaire de vous faire connaître du CMI Brest dans les deux mois qui précèdent votre majorité, et ce même si votre dossier n'est pas encore complet, afin que nous puissions vous fournir une date de rendez-vous dans les délais.

Merci de préparer les documents (originaux et photocopies) ci-dessous et de venir les déposer SANS RENDEZ-VOUS au CMI Brest.

Les documents doivent être en français ou traduits par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français.

- Passeport en cours de validité (page d'identité + toutes les pages écrites, tamponnées ou avec un visa)
- Visa "Mineur Scolarisé"
- Acte de naissance de l'intéressé(e) avec filiation (noms et prénoms des parents)
- 3 photos d'identité, aux [normes biométriques françaises](#). Pour les demandes en ligne, un code d'e-photo sera nécessaire.
- Justificatifs de domicile :
 - > Vous êtes en résidence universitaire : attestation de résidence récente
 - > Vous êtes locataire (location) : contrat de bail + facture d'électricité, de gaz, d'eau ou internet de moins de 3 mois. Tout est inclus dans votre bail ? Fournissez le contrat de bail + une attestation récente (moins de 3 mois) de votre assurance habitation
 - > Vous êtes propriétaire : acte de propriété ou impôts fonciers + facture d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone fixe de moins de 3 mois
 - > Vous êtes hébergé par une personne privée : [attestation d'hébergement](#) datée & signée + copie de la pièce d'identité valide de l'hébergeant + contrat de bail ou acte de propriété ou impôts fonciers + facture d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone fixe de moins de 3 mois de l'hébergeant
 - > Vous vivez à l'hôtel : attestation de l'hôtelier de moins de 3 mois + facture du dernier mois
- Inscription produite par un établissement d'enseignement supérieur (certificat de scolarité)
- Justificatifs de ressources à hauteur de 615 € par mois : Attestation de virement permanent, mensuel et irrévocable, ou attestation de bourse, ou [attestation de prise en charge](#) (si votre garant réside en France) + Avis d'imposition 2023 + 3 derniers bulletins de paie + Justificatif d'identité
- [Contrat d'engagement à respecter les principes de la République](#), signé et daté

Consultez la rubrique [« comment justifier de ses ressources »](#)